



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-469

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Numéro : 2024-469

Objet : Règlement relatif à la gestion intégrée des installations sanitaires isolées

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Sainte-Martine, 12 décembre 2024

Daniel LeBlanc
Directeur général
Greffier-trésorier

